

**Evaluation du Document d'Objectifs Natura 2000 "Baie du Mont Saint-Michel"**

3<sup>e</sup> groupe de travail "Milieux marins",

Orientations	Actions	Opérations	Bilan / Perspectives
	<p align="center"><i>Action 1.1</i> : Articuler la démarche Natura 2000 avec les autres démarches et projets de territoire de la baie</p>	<p><i>Opération 11.1</i> : Articuler la mise en œuvre du DocOb avec la démarche de Gestion Intégrée de la Zone Côtière et les Schémas de Cohérence Territoriale</p>	<p>Cette opération n'a pas été mise en œuvre suite à la dissolution de l'association interdépartementale Manche - Ille-et-Vilaine. Le développement de l'articulation entre les différentes démarches engagées en baie (Docob Natura 2000, SCOT, plan de gestion UNESCO porté par l'interSCOT, prises de compétences des nouvelles intercommunalités...) est en cours, ce qui permettra de remobiliser cette opération dans les démarches structurantes à l'échelle de la baie.</p>
		<p><i>Opération 11.2</i> : Harmoniser les actions des SAGE et du DocOb permettant le maintien et/ou la restauration du bon état écologique des eaux et des milieux humides</p>	<p>Un travail de coordination entre les structures animatrices de SAGE ou de bassin versant et l'opérateur Natura 2000 est réalisé en Baie afin de garantir une bonne harmonisation et complémentarité entre les actions des SAGE et du DocOb. L'interSAGE pilote actuellement une étude de recensement des sources de pollutions diffuses en Baie dans le cadre d'une analyse des profils de vulnérabilité conchylicoles. Un débat s'engage sur la gouvernance de l'eau en baie du Mont Saint-Michel ainsi qu'à l'échelle des différents SAGE, notamment dans le contexte local du bassin versant du Couesnon où des clivages apparaissent entre amont et aval du bassin versant dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence Gemapi. La Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel Normandie souligne l'adéquation nécessaire entre la politique de l'eau et Natura 2000 et plaide pour une prise en main de la gouvernance de l'eau par l'Etat pour dépasser les clivages locaux. Le Conservatoire du littoral souligne que Natura 2000 peut être un argument supplémentaire de la nécessité de tendre vers une structuration de la gouvernance de l'eau à l'échelle de la Baie. Cette question essentielle pour les enjeux de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire mérite d'être signalée aux autorités de l'Etat voire d'être remontée au sein du Comité de Pilotage Natura 2000 Baie du Mont Saint-Michel et de la Conférence de la Baie. L'association Amis du rivage de la Baie demande à ce que le préfet de la Manche, coordonnateur de Natura 2000 en Baie du Mont Saint-Michel soit alerté sur ce sujet.</p>
		<p><i>Opération 11.3</i> : Articuler la mise en œuvre du DocOb avec la stratégie d'aires marines protégées</p>	<p>Les travaux menés sur le projet de parc naturel marin du golfe normand-breton seront intégrés dans un déploiement de Natura 2000 en mer. L'articulation est déjà déployée en ce sens entre l'opérateur Natura 2000 et l'AFB afin de garantir la prise en compte des enjeux maritimes Natura 2000.</p>
		<p><i>Opération 11.4</i> : Articuler la mise en œuvre du DocOb avec le projet de Rétablissement du Caractère maritime du Mont Saint-Michel</p>	<p>L'articulation a notamment été développée dans le cadre des suivis aériens des populations de phoques réalisés par le Syndicat Mixte Mont Saint-Michel qui ont été présentés lors des deux groupes de travail "Milieux marins" précédents.</p>
		<p><i>Opération 11.6</i> : Suivre les projets et programmes de travaux et d'aménagements concernant le site Natura 2000</p>	<p align="center">Les projets et programmes de travaux font l'objet d'une évaluation des incidences au titre du site Natura 2000 et du site classé.</p>
		<p><i>Opération 11.8</i> : Encourager les démarches de qualité concernant les produits et les usages de la baie</p>	<p>L'association Amis du rivage de la Baie indique avoir été sollicitée par des guides de la baie leur demandant appui pour obtenir la mise en œuvre de chantiers d'insertion pour ramasser les déchets conchylicoles sur le littoral manchot de la baie. Des chantiers sont actuellement financés par le Comité Régional Conchylicole de Bretagne nord sur le littoral d'Ille-et-Vilaine (cf. <i>compte-rendu du 2e groupe de travail Milieux marins</i>). Côté 50, des opérations bénévoles de ramassage sont réalisées par une association locale (Ulysse en baie), mais ne suffisent pas à endiguer la problématique. La commune de Cancale indique que des actions de communications des conchyliculteurs seront prochainement réalisées pour valoriser les bonnes actions réalisées par la profession (marquage des cônes, cordages dégradables, etc.). Le CRC Bretagne nord précise, par ailleurs, que les chantiers d'insertion ont été financés sans subvention jusqu'à présent, mais qu'une recherche d'accompagnement financier est en cours.</p>
		<p><i>Opération 12.1</i> : Mettre en place un programme de sensibilisation et d'échange avec les acteurs</p>	<p>L'association Al Lark présente les actions de sensibilisation qu'elle met en œuvre concernant la protection et le suivi des mammifères marins: actions auprès des plaisanciers, des adhérents, des autres usagers de la mer, du grand public et des scolaires, contribution en tant qu'expert au déploiement de l'outil OBSenMER, etc. L'association souligne le manque d'outils législatifs clairs concernant l'approche des mammifères marins et indique qu'elle travaille sur un projet de charte d'approche qui pourrait être mis en relation avec la charte Natura 2000 de la baie du Mont Saint-Michel.</p>
		<p><i>Opération 12.2</i> : S'appuyer notamment sur les compétences des maisons de Baie pour renforcer auprès du grand public la prise en compte du patrimoine naturel d'intérêt communautaire</p>	<p>L'association Nature et Culture en Baie du Mont Saint-Michel présente son projet de labellisation en Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement et le projet de programme d'actions associé (<i>diaporama joint au présent compte-rendu</i>). Le territoire de ce projet englobe l'intégralité de la Baie du Mont Saint-Michel et des bassins versants associés ainsi que l'archipel de Chauzey. Le programme d'actions détaillé dans le diaporama prend en compte et répond à plusieurs objectifs du DocOb de la Baie du Mont Saint-Michel. L'objectif de l'association est d'inscrire son projet dans une démarche d'adhésion de l'ensemble des territoires de la baie.</p>

<p>Orientation n°1 : Garantir l'intégrité globale de la baie du Mont Saint-Michel et de ses espaces périphériques</p> <p>(actions transversales)</p>	<p>Action 1.2 : Soutenir et développer les actions globales de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel</p>	<p>Opération 12.3 : Réaliser une exposition mobile sur le patrimoine naturel d'intérêt communautaire</p>	<p>Une exposition mobile sur le saumon en baie du Mont Saint-Michel élaborée par l'Inter-SAGE est mise à disposition en prêt.</p>
		<p>Opération 12.5 : Elaborer, mettre en place et/ou diffuser des produits d'information et de sensibilisation sur l'environnement littoral et maritime, les bonnes pratiques et la réglementation</p>	<p>Cf. opération 12.1</p> <p>Une stratégie de valorisation du patrimoine naturel coordonnée à l'échelle de la baie va être développée. L'ensemble des structures de sensibilisation et de communication environnementale seront associées à cette démarche sous forme de tables rondes.</p>
		<p>Opération 12.6 : Pérenniser les outils d'information sur Natura 2000</p>	
		<p>Opération 12.7 : Encourager la création d'une équipe de surveillance et d'information environnementale sur la baie</p>	
		<p>Opération 12.8 : Contribuer à une meilleure information et coordination des services de police de la nature</p>	<p>Les DDTM 35 et 50 présentent les plans d'action de chaque MISEN (Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature) (diaporamas joints au présent compte-rendu). La DDTM 50 précise que les actions présentées résultent de priorisation, les plans d'actions MISEN n'ayant pas vocation à être exhaustifs, mais à répondre aux problématiques locales. Le plan de contrôle annuel est actualisé régulièrement.</p> <p>La DDTM 35 indique qu'elle réalise des opérations de contrôle sur la circulation sur le DPM, sur les cultures marines et sur la pêche à pied. Une dizaine de contraventions ont été dressées en 2018. En réponse à une interrogation de l'association Amis du rivage de la Baie, la DDTM 35 précise qu'il est prévu une diminution progressive du nombre de stationnements autorisés sur le parking de Cherrueix (situé sur le DPM).</p> <p>A ce jour, le plan d'actions MISEN 35 est plus développé sur le volet eau que biodiversité, eu égard aux objectifs de bon état des masses d'eau au plan départemental. Une articulation est réalisée entre les DDTM (plans d'actions MISEN) et les DIRM, animatrice des CACEM (Centres d'Appui au Contrôle de l'Environnement Marin) dans le cadre des programmes de surveillance du milieu marin.</p> <p>Des sollicitations régulières sont adressées aux animateurs Natura 2000 afin de faire remonter les enjeux de surveillance pour les services de police de l'environnement.</p> <p>Côté Manche, le travail sur la stratégie de gestion du Domaine Public Maritime a été engagé mais est pour l'instant décalé dans le temps au regard des ordres de priorité fixés au sein de la DDTM. Il est important de noter que cette stratégie ne s'articule pas seulement à l'échelle départementale mais également à l'échelle des façades maritimes (Manche - Mer du nord et Nord Atlantique - Manche ouest). Une articulation est mise en place entre ces deux échelles de stratégie de gestion.</p> <p>Côté Ile-et-Vilaine, un travail important a abouti en 2015 sur la stratégie de gestion intégrée et durable du DPM. La thématique n'a pas été mise en priorité depuis au sein de la DDTM. Cependant de nombreuses actions sont menées concernant le suivi et l'instruction des Autorisations d'Occupation Temporaire du DPM ainsi que la coordination avec le Plan d'Actions pour le Milieu Marin. Il n'existe pas de date butoir à ce jour pour l'aboutissement de la stratégie de gestion.</p> <p>La problématique du manque de sites de carénage est soulignée par la commune de Cancale, seul Saint-Malo étant équipé en Ile-et-Vilaine. Un déficit de communication sur les actions de gestion du DPM réalisées par les DDTM est souligné par l'association des Amis du rivage de la Baie.</p> <p>La coordination entre les services des DDTM des deux départements a été engagée afin de coordonner les deux stratégies. Un fort enjeu de coordination et d'harmonisation des plans d'actions et des plans de contrôle entre les services de l'Etat des deux départements reste cependant souligné et fera l'objet d'une opération spécifique dans le plan d'actions actualisé du DocOb.</p>
		<p>Opération 13.1 : Canaliser et limiter les accès sur les espaces les plus fragiles</p>	<p>L'association Amis du rivage de la Baie alerte la Délégation à la Mer et au Littoral 35 sur les problématiques d'AOT délivrées pour des activités réalisées sur le DPM : manifestations estivales impactantes sur les herbus, activités de char à voile pour lesquelles la distance de 100m définie dans l'AOT ne serait pas respectée en période de nidification du gravelot à collier interrompu, etc.</p> <p>La DML 35 indique que des contrôles sont réalisés régulièrement sur les AOT notamment dans le cadre des prescriptions de travaux.</p> <p>Le Conservatoire du littoral, affectataire des herbus situés sur le DPM du Vivier-sur-Mer à Roz-sur-Couesnon, précise que sa délégation Bretagne initiera prochainement la réalisation d'un plan de gestion de ces terrains, en coordination avec les services de la DDTM 35. Une consultation sera réalisée dans ce cadre par le prestataire retenu pour réaliser cette mission. Sur le DPM attribué, l'instruction des AOT a été transférée au Conservatoire du littoral, à l'exception de la circulation des engins motorisés qui reste gérée par la DML 35.</p> <p>Le Noroit Club indique que son activité de char à voile n'emprunte pas les cordons coquilliers, site de nidification du gravelot à collier interrompu. Une concertation sera prochainement réalisée avec les clubs de char à voile par la DDTM 35 et l'animateur Natura 2000, en lien avec la Maison de la Baie du Vivier-sur-Mer, pour optimiser la conciliation de l'activité avec les enjeux Natura 2000.</p>
	<p>Opération 13.2 : Mettre en place des outils concertés pour maîtriser et encadrer le développement des activités sportives de nature</p>	<p>L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage 35 précise que des contrôles sont régulièrement réalisés sur les sites sensibles aux interactions entre activités humaines et</p>	

	touristiques et de loisir sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	Opération 13.3 : Veiller au respect et informer sur la réglementation concernant la circulation terrestre et le survol aérien sur les espaces naturels	habitats/espèces protégés identifiés.  <i>Compléments apportés par l'association Amis du rivage de la Baie suite à la réunion :</i>  <i>L'association demande que les chiens soient tenus en laisse tant sur la digue Duchesse Anne que sur le DPM et que les études sur la flore et l'avifaune réalisées en 2015 et 2016 par le CD 35, suite à l'aménagement de la voie verte littorale, soient prises en compte.</i>
		Opération 13.4 : Soutenir et accompagner la mise en place d'une charte de qualité des professionnels de la randonnée	Une concertation est en cours avec les guides de la Baie en vue de parvenir à leur adhésion à la charte Natura "randonnées pédestres et équestres sur l'estran". Depuis l'élaboration du DocOb l'activité a été optimisée vers une démarche de qualité via la mise en œuvre de l'attestation de compétence obligatoire pour les guides réalisant les traversées vers le Mont Saint-Michel et Tombelaine. Cette attestation est délivrée par la préfecture de la Manche. Une extension du dispositif côté 35 peut être envisagée dans le cadre des visites des récifs d'Hermelles et des parcs conchylicoles actuellement réalisées par le Centre de découverte de la Baie.  Les guides sollicitant un logo spécifique valorisant l'adhésion à la charte, la DREAL Bretagne précise que l'interdiction d'utilisation du logo Natura 2000 à des fins commerciales a été prise par arrêté ministériel.
	Action 1.6 : Développer les connaissances générales sur le patrimoine naturel et le fonctionnement écologique de la baie	Opération 16.1 : Encourager la mise en place de programme d'études et de recherches pour le développement d'outils de gestion et l'amélioration des connaissances sur les habitats naturels et les espèces	L'interSAGE de la baie du Mont Saint-Michel indique que les financements n'ont pas été obtenus auprès des Agences de l'eau et de l'Agence Française pour la Biodiversité pour poursuivre l'étude de suivi des espèces amphihalines. La mission d'animation et de suivi de l'interface terre-mer répondant aux objectifs des Plans de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) n'est donc plus réalisée en baie.
		Opération 16.2 : Contribuer à la mise en place d'outils de suivi du patrimoine et à l'émergence d'un pôle ressource	Dans le cadre du projet de CPIE de la Baie du Mont Saint-Michel, un centre de ressources bancarisant les données scientifiques relative à la baie est envisagé (cf. diaporama de l'association Nature et Culture en Baie du Mont Saint-Michel) . L'objectif étant de favoriser la diffusion de ces études et leur porter à connaissance et mise à disposition auprès des acteurs du territoire et du grand public.
		Opération 16.3 : Favoriser le transfert de connaissances entre les acteurs et les territoires de la baie	
	Action 1.7 : Soutenir et développer les réseaux de suivi et les programmes d'amélioration de connaissances concernant l'avifaune	Opération 17.7 : Poursuivre et compléter l'étude et le suivi de la population de Macreuses noires	Une étude a été réalisée en 2015 avec un protocole de comptage adapté à la baie du Mont Saint-Michel : définition du rythme d'activité de l'espèce, répartition spatio-temporelle, bilan précis du régime alimentaire.
		Opération 17.9 : Profiter de la mise en place du réseau des Aires Marines Protégées pour définir des zones de sensibilité biologique en mer	Cette opération est à reformuler dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) issu de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM).
	Action 1.11 : Contribuer à la mise en œuvre d'un dispositif de veille et de gestion des pollutions marines	Opération 1.11.1 : Veiller à une prise en compte du patrimoine naturel remarquable dans l'écriture et le déploiement des dispositifs de gestion des pollutions marines	Un réseau de veille a été animé par le Conservatoire du littoral auprès des collectivités normandes concernées, avec le déploiement de référents territoriaux. Il vise à assurer une surveillance des espaces littoraux vis-à-vis d'épisodes de pollution d'ampleur modérée ne nécessitant pas le déploiement de moyens plus importants (Orsec / Polmar Terre). Cette action n'a pas été étendue sur l'ensemble de la baie et le réseau n'est plus actif à ce jour.  La commune de Cancale indique qu'elle a adhéré au syndicat mixte Vigipol qui assure des missions de veille, de surveillance et de gestion des épisodes de pollutions marines en Bretagne. Un développement du syndicat à l'échelle nationale est envisagé. Le département de la Manche ainsi que plusieurs EPCI et communes de la baie y ont adhésés.
		Opération 1.11.2 : Participer au réseau de correspondants Pollutions marines et littoral animé par le Conservatoire du Littoral	
		Opération 1.11.3 : Etendre le réseau Pollutions marines et littoral à l'ensemble de la Baie	